
[Imprimer](#)

La RATP recherche des maîtres d'œuvre pour convertir ses centres bus

Image

RATP Real estate a publié plusieurs consultations pour la maîtrise d'œuvre de ses centres bus qui se convertissent à l'électrique et au GNV.



Dans le cadre de son programme Bus 2025, la RATP s'engage à transformer, d'ici à 2025, l'ensemble de son parc d'autobus en Ile-de-France afin qu'il soit électrique à 64 % et au GNV à environ 36 %.

En avril dernier, la régie avait annoncé l'attribution de la construction d'un maximum de 800 bus électriques à trois industriels français : Heuliez, Bolloré (Bluebus) et Alstom (Aptis). Dans le cadre de son plan, l'opérateur doit transformer ses 17 centres bus afin de pouvoir alimenter ses véhicules. Un partenariat avec Enedis a été signé pour faciliter ces conversions.

Des consultations sont donc lancées pour la maîtrise d'œuvre TCE (conception et suivi de la réalisation de l'adaptation du remisage et des locaux techniques) des centre bus de Neuilly-Plaisance, de Saint-Maur et de Fontenay. L'objectif est que ceux-ci puissent accueillir un parc de bus 100 % électriques.

Marché en 2 tranches

Le marché se divise en deux tranches :

- > une ferme composée des études d'avant-projet sommaire (APS) et des études d'avant-projet détaillé (APD),
- > des études de projet (PRO) et de la synthèse des intervenants extérieurs correspondant à ces premières études ;
- > une conditionnelle composée de la poursuite des études de maîtrise d'œuvre permettant l'élaboration du dossier de consultation des entreprises de travaux (DCE), de l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), le VISA, la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) et l'assistance apportée au mandataire du maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (AOR), ainsi que de la mission de synthèse (SYN) dans la tranche conditionnelle.

“Pour permettre l'acceptabilité administrative et réglementaire des projets proposés, le département de la maintenance du matériel roulant bus de la RATP (MRB) mènera en parallèle des études permettant d'établir les dossiers d'impact et de danger, les études du présent marché devront s'accorder avec les préconisations issues de ces études”, précisent les documents du marché.

Liens vers le BOAMP :

Neuilly-Plaisance : <https://www.boamp.fr/avis/detail/19-159075/289>

Saint-Maur : <https://www.boamp.fr/avis/detail/19-159084/356>

Fontenay : <https://www.boamp.fr/avis/detail/19-159078/169>

Date limite d'envoi des réponses : 11 novembre à 10h